



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

14 - PROGRAMMATION PRE 2026

Madame LORTHIOS expose à l'assemblée que dans le cadre de la programmation des actions PRE 2026, il a été proposé de reconduire 4 actions comme en 2025.

Les actions reconduites à l'identique sont les suivantes :

Actions	Nature et objet des dépenses	Nombre de personnes concernées
Pass'parents	<u>Prises en charge</u> : Ergothérapie, Sophrologie, Graphologie, Matériels spécifiques	15
Guidance Parentale	<u>Accompagnements des familles</u> : - <u>Soutien à la parentalité</u> : renforcement dans le rôle parental - <u>Educatif</u> : modifier les comportements des enfants - <u>Santé</u> : suivi dans les démarches de soins, accompagnement psychologique <u>Partenariat</u> : lien entre professionnels médicaux et les familles	25
Ateliers spécifiques « Le PRE sort le grand jeu »	- N'JOY : animations pédagogiques avec thème - Planètes sciences - Natura Kid'z - Ateliers groupe	45
Tutorat éducatif	Salaires des professeurs	40

Budget prévisionnel 2026 : Validé lors du comité de pilotage

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 059-215900283-20260929-DEL_20260929_14-DE

ACTIONS PRE 2026	PORTEUR	MONTANT TOTAL	PART ETAT	PART VILLE		Indirectes	EQUILIBRE
COORDINATEUR	CCAS	30 600 €	19 890€	10 710 €	32,85 %	2 000 €	32 600€
REFERENTE FAMILLES	CCAS	39 705 €	25 808 €	13 897 €	33,48 %	1 800 €	41 505€
SOUS-TOTAL INGENIERIE		70 305 €	45 698 €	24 607€ €	33,20 %	3 800 €	74 105€
SOUTIEN A LA SCOLARITE							
TUTORAT EDUCATIF	VILLE	14 150 €	9198 €	4 952 €	33,25 %	740 €	14 890€
SOUS-TOTAL 1		14 150 €	9198 €	4 952 €	33,25 %	740 €	14 890€
SOUTIEN A LA PARENTALITE							
GUIDANCE PARENTALE	CCAS	15 200 €	9 880 €	5 320 €	33,70 %	585 €	15 785€
PASS'PARENT	CCAS	1600 €	975 €	625 €	39,06 %	0 €	1 600€
SOUS-TOTAL 2		16 800€	10 855 €	5 945€	34,19 %	585 €	17 385€
SOUTIEN A L'EPANOUISSEMENT							
LE PRE SORT LE GRAND JEU !	CCAS	10 000 €	6 500 €	3 500 €	25,33 %	3 817 €	13 817€
SOUS-TOTAL 3		10 000 €	6 500 €	3 500 €	25,33 %	3 817 €	13 817€
SOUS-TOTAL ACTIONS		40 950€	26 553 €	14 397 €	31,23 %	5 141 €	46 092€
TOTAL GENERAL		111 255€ €	72 251 €	39 004 €	32,45 %	8 942 €	120 197€

Afin d'harmoniser les budgets des différents programmes PRE des communes du Douaisis, en 2026, à la demande des services de l'Etat, l'enveloppe budgétaire pour la commune a été baissée de 27 545 €.

Après avis favorable du Bureau municipal en date du 15 septembre, le conseil municipal est invité à se positionner sur :

- La reconduction des actions pour l'année 2026.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance

Dorothee LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH